Council of Europe
Conseil de l'Europe

04/3
93/856

MED-17-7

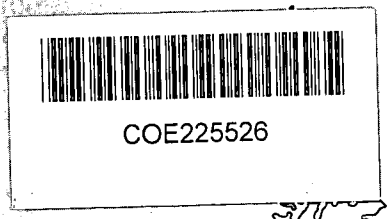

Conférence permanente des ministres européens de l'Education

17e Session (Vienne, 16-17 octobre 1991)

La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes

Rapport de la conférence

Strasbourg 1993

Conférence permanente des ministres européens de l'Education

17e Session (Vienne, 16-17 octobre 1991)

La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes

Rapport de la conférence établi par la Direction de l'enseignement, de la culture et du sport

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'ÉDUCATION

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale ayant pour objectifs la réalisation d'une union européenne plus étroite, la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme, la prise de conscience de l'identité culturelle européenne et la recherche de réponses communes face aux défis auxquels est confrontée l'Europe. Il a été fondé en 1949 et son siège est à Strasbourg, en France. C'est aujourd'hui l'institution européenne qui compte le plus grand nombre de pays membres puisqu'elle regroupe les 29 Etats suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Le Conseil de l'Europe organise la coopération européenne, adresse des recommandations aux gouvernements et il élabore des traités européens (appelés « conventions ») dans des domaines très variés: santé publique, affaires sociales, éducation, culture, sport, environnement, pouvoirs locaux, justice, etc., mais il ne s'occupe pas des questions de défense. Parlementaires, ministres, fonctionnaires et experts mettent en commun leurs idées, leurs expériences et l'information dont ils disposent en ces matières.

Les travaux du Conseil de l'Europe sont dirigés par le Comité des Ministres – qui réunit les ministres des Affaires étrangères des pays membres ou leurs délégués – et sont largement influencés par les propositions de l'Assemblée parlementaire, composée de représentants des parlements nationaux.

Le Conseil de l'Europe prépare régulièrement les conférences des ministres dont les compétences s'exercent dans ses divers champs d'activité. La Conférence permanente des ministres européens de l'Education se réunit – généralement tous les deux ans – depuis 1959.

Les projets principaux de la conférence permanente sont les suivants:

– donner aux décideurs à l'échelon politique et gouvernemental le plus élevé l'occasion de s'entretenir, à titre tant officiel que non officiel, de thèmes précis liés à l'éducation;

– définir et approuver des principes et des mesures en matière d'éducation en vue d'adresser des recommandations aux gouvernements européens;

– apporter un appui politique et des impulsions au Programme de travail du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, composé des mêmes Etats que ceux de la conférence, c'est-à-dire actuellement tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que l'Albanie, la Croatie, la Lettonie, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, le Saint-Siège et la Slovaquie.

En règle générale, la conférence permanente étudie une question en détail, en se fondant sur un rapport commandé à cet effet et sur un document de séance, puis elle adopte des résolutions ou des déclarations portant sur cette question ainsi que sur d'autres aspects de l'éducation. La conférence permanente permet également de faire le point sur la coopération européenne dans le domaine de l'éducation sur la base des rapports biennaux d'activité émanant des organisations internationales traditionnellement représentées à la conférence (Unesco, OCDE, Conseil de l'Europe, Communautés européennes, Conseil nordique des ministres et Association européenne de libre-échange).

Ainsi, le thème principal de la 17e Session de la conférence (Vienne, 16-17 octobre 1991) – qui fait l'objet de la présente brochure – était « La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes. » Outre une résolution sur ce thème principal, la conférence a adopté des résolutions sur « Les activités du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe » et « Les mesures d'urgence en faveur de l'Albanie. »

SOMMAIRE

Préface par le ministre de l'Education du pays hôte, M. Rudolf Scholten 5

Rapport de la 17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education 7

Introduction 7

Résumé de la discussion 7
I. Le contexte 7
II. La dimension européenne de l'éducation 8
III. Europe centrale et orientale 8
IV. Rôle du Conseil de l'Europe 9
V. 18e Session 9

Annexe I
Résolutions adoptées:
- La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes 11
- Les activités du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe 15
- Les mesures d'urgence en faveur de l'Albanie 16

Annexe II
Document de séance 17

Annexe III
Liste des documents 21

Annexe IV
Ordre du jour 23

Annexe V
Liste des participants 25

PRÉFACE

par le ministre de l'Education du pays hôte, l'Autriche

La 17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education, dans la « Hofburg » de Vienne (octobre 1991) dont le thème principal, très largement conçu, fut « La dimension européenne de l'éducation », a été marquée par des événements dramatiques touchant profondément notre avenir européen mondial, nos espoirs et nos attentes mais aussi nos détresses et nos désillusions.

Durant les mois qui ont suivi notre conférence conçue comme un apport au renouveau de l'Europe et comme le témoignage de notre volonté de coopération dans le domaine de l'éducation, la situation européenne, où s'opposent les intentions d'unification et de démembrement, la sécurité économique et les angoisses, l'évolution paisible et les destructions de la guerre menaçant l'existence humaine, est devenue très clairement un défi permanent pour tous les Européens.

Puissent les résultats de notre conférence de Vienne, au-delà des textes du rapport et des résolutions, éveiller les responsabilités et matérialiser nos objectifs !

Dr Rudolf Scholten
Ministre fédéral de l'Education et des Arts

Rapport de la 17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education
Vienne, 16-17 octobre 1991

Introduction

1. La 17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education a eu lieu à Vienne les 16 et 17 octobre 1991, à l'invitation des autorités autrichiennes. Ont pris part à cette conférence des délégations de 29 Etats parties à la Convention culturelle européenne[1] ainsi que des représentants de la Commission et du Conseil des Communautés européennes. D'autres Etats européens étaient représentés en tant qu'observateurs: Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie et Roumanie. D'autres observateurs représentaient également l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, l'Unesco, l'OCDE, l'AELE et le Conseil nordique des ministres. La liste des participants fait l'objet de l'annexe V.

2. Le thème principal de la 17e Session était: « La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes. » Ce thème était exposé dans le document de séance (reproduit à l'annexe II) présenté par le Comité de l'éducation du Conseil de la coopération culturelle (CDCC). La liste des documents de la conférence fait l'objet de l'annexe III. Le thème de la séance informelle des ministres était « La coopération en matière d'éducation dans une Europe en mutation. »

3. La conférence a été ouverte par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Mme Catherine Lalumière, en présence de M. Franz Vranitzky, chancelier autrichien. Dans son discours d'ouverture, Mme Lalumière a souligné que le Conseil de l'Europe offrait un cadre stable aux nouvelles démocraties. L'éducation est essentielle pour lutter contre le nationalisme, le racisme, et la xénophobie qui menacent à nouveau les valeurs qui sont le fondement du Conseil de l'Europe. Pour que l'éducation revête un caractère européen, il faut accroître la mobilité entre les divers systèmes, communiquer aux élèves le sentiment qu'ils appartiennent à la vaste communauté de l'Europe et leur faire connaître leur patrimoine de valeurs communes.

4. M. Vranitzky, dans son discours, a mis l'accent sur la contradiction entre les tendances vers l'intégration et vers la désintégration qui se manifestent en Europe. Le défi consiste à maîtriser ce que György Konrad a appelé une « masse immense et excessive d'unités indépendantes », en un effort commun, sans sacrifier leur spécificité et sans refaire les erreurs passées telles que la « Mitteleuropa ». L'unité dans la diversité, telle est l'expression clé. L'éducation est le point de départ et l'évolution doit se faire vers un modèle rationnel et humaniste dérivé de la pensée européenne.

5. M. Nihat Bilgen, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale de Turquie, représentant le ministre turc, président sortant, s'est référé à la session précédente (Istanbul, 1989) qui avait examiné le thème: « La société de l'information – Un défi pour les politiques de l'éducation? » Sur sa proposition, M. Rudolf Scholten, ministre autrichien de l'Education et des Arts a été élu président de la 17e Session.

6. Après l'adoption de l'ordre du jour (qui fait l'objet de l'annexe IV), les chefs de délégation de la Turquie et de l'Espagne ont été élus vice-présidents de la 17e Session.

7. M. Scholten, dans son intervention, a indiqué que les défis, en matière d'éducation auxquels l'Europe a à faire face, portent sur les migrations, le problème de la décentralisation administrative et sur l'internationalisation de l'enseignement. Ces défis doivent être considérés à la lumière des objectifs politiques fondamentaux de l'Europe. Si l'Europe doit s'unir, il importe doublement que les collectivités locales et les établissements d'enseignement préservent leur identité et leur autonomie. Il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques coordonnées de coopération paneuropéenne dans le domaine de l'éducation, fondées sur le partenariat et la solidarité. Les relations de l'Autriche avec les nouvelles démocraties, au plan de l'éducation, se sont beaucoup développées.

8. A la fin de la conférence, les ministres ont adopté trois résolutions: n° 1 sur le thème principal, n° 2 sur les travaux du Conseil de la coopération culturelle (CDCC) et n° 3 sur les mesures d'urgence destinées à faire face aux besoins des écoles albanaises. Ces résolutions font l'objet de l'annexe I.

Résumé de la discussion

I. Le contexte

9. Les participants se sont félicités des modifications de nature démocratique qui se sont produites en Europe et qui permettent, pour la première fois dans l'histoire de la conférence permanente, à tous les Etats européens d'être représentés à l'exception de la Yougoslavie. Les

1. La Yougoslavie n'était pas représentée suite à la déclaration du 8 octobre 1991 du Comité des Ministres.

événements tragiques en Yougoslavie sont symptomatiques de la résurgence dans toute l'Europe des vieux démons du nationalisme, de la haine fratricide, du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie qui menacent de saper les valeurs essentielles – démocratie pluraliste, droits de l'homme et prééminence du droit – et dont la protection et le développement constituent la raison d'être du Conseil de l'Europe, menaces que l'on a récemment laissées remonter à la surface. L'éducation doit jouer un rôle vital dans le renforcement de ces valeurs.

10. Les participants ont aussi pris acte des changements sociaux et économiques fondamentaux qui se manifestent en Europe et qui sont symbolisés par l'accord imminent entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange; l'une et l'autre sont représentées à la conférence par un accord établissant une zone économique européenne de 19 pays qui éliminera presque tous les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services à l'intérieur de cette zone.

L'augmentation de la mobilité et des courants migratoires qui en résultera probablement affectera profondément les politiques de l'éducation; celles-ci, en effet, devront tenir compte du fait que la vie quotidienne des Européens dans le travail, dans les études ou dans les loisirs sera de plus en plus influencée par la dimension européenne.

II. La dimension européenne de l'éducation

11. Les débats de la conférence ont confirmé clairement que la dimension européenne de l'éducation se réfère à l'Europe dans son acception géographique la plus vaste qui ne saurait être réduite à tel ou tel ensemble de pays. Les participants sont convenus qu'il leur incombe de mettre en lumière et de développer cette dimension européenne de l'éducation. C'est encore trop l'approche nationale de l'enseignement qui prévaut, les élèves eux-mêmes sont les premiers à le souligner. Il faut faire tomber les barrières qui isolent du monde extérieur, même si l'on admet que la lourdeur des systèmes éducatifs rend les changements malaisés. La marche vers l'unité européenne ne doit pas se faire aux dépens de la diversité de l'Europe ni conduire à des attitudes eurocentristes.

12. La préparation à la vie dans une société de mobilité internationale ne signifie pas qu'il faille uniformiser l'ensemble des systèmes d'enseignement, ce qui n'est d'ailleurs pas souhaitable. Elle nécessite cependant de construire des passerelles entre les systèmes, par exemple, en instaurant des relations et des échanges entre écoles, en bâtissant des projets scolaires internationaux, en instituant des réseaux entre les établissements et en envoyant des enseignants se former à l'étranger. Elèves, enseignants, formateurs, inspecteurs, professeurs principaux, conseillers et administrateurs doivent tous être associés dans cette tâche.

13. Une telle orientation internationale ne doit pas se limiter à un niveau ou à un secteur particulier de l'enseignement, mais embrasser l'ensemble du système – notamment le primaire, l'enseignement technique et professionnel – sur quoi les intervenants ont beaucoup insisté dans le débat – l'enseignement supérieur et la formation des adultes.

14. Quant au contenu des programmes, on admet qu'il doit y avoir un équilibre général entre les échelons planétaire, européen, national, régional et local. Il ne doit pas y avoir de conflit entre eux. On peut, certes, parler d'un patrimoine culturel européen mais dont l'essence est une riche diversité qu'il faut préserver. Il faut donner aux élèves le sentiment d'appartenir à une grande communauté européenne, en leur apprenant d'autres cultures européennes et en leur enseignant les valeurs dont ils ont hérité en partage et qui sous-tendent l'éthique de la société démocratique, faite de tolérance et de sollicitude.

15. L'apprentissage des langues vivantes est jugé essentiel et les participants confirment que son importance s'accroît dans les programmes – la tendance étant d'allonger leur temps d'étude obligatoire. Là encore, il faut que les élèves de tous les secteurs de l'enseignement puissent acquérir des qualifications linguistiques. On pourrait adapter toutes les disciplines pour y incorporer des éléments européens, bien que certaines se prêtent mieux à une approche européenne. Il faut s'intéresser tout particulièrement à l'étude du mouvement d'unification de l'Europe et des institutions qui le font progresser. Plusieurs participants ont souligné l'importance de l'éducation à l'environnement et à la santé.

16. Les participants sont convenus de reconnaître plus largement les titres d'enseignement et de renforcer les mécanismes existants pour leur évaluation et leur comparaison.

17. Ils sont convenus également qu'il est important et vital de former des enseignants qui tiennent compte de la dimension européenne dans leur travail et qui adoptent une optique pluridisciplinaire.

III. Europe centrale et orientale

18. La conférence s'est beaucoup attachée aux réformes et aux besoins des systèmes d'enseignement dans les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale et dans les Etats baltes. Dans un contexte de crise économique, les réformes visent à diversifier l'enseignement fourni, à mettre au point des programmes, à améliorer l'enseignement des langues et à introduire le matériel péda-

gogique nouveau dont le besoin urgent se fait sentir. L'enseignement professionnel est particulièrement un sujet de préoccupations. Il faut renoncer aux attitudes enracinées et partager des idées nouvelles. Les participants ont souligné que les décideurs et les administrateurs avaient besoin de plus d'informations sur les systèmes d'éducation de ces Etats, et, que des connaissances plus étendues sur les pays eux-mêmes devaient être intégrées aux programmes occidentaux.

19. C'est dans ce contexte que les participants ont approuvé, au cours de leur réunion informelle sur « La coopération relative à l'éducation dans une Europe en évolution », les quatre propositions concrètes du Secrétaire Général tendant à répondre aux demandes les plus urgentes des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes:

i. un programme d'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme, tels que les définit le Conseil de l'Europe, sous la forme de matériels pédagogiques de base destinés aux écoles, aiderait à combler le vide idéologique laissé par l'écroulement du communisme dans ces pays; il serait, d'ailleurs, utile également en Europe occidentale;

ii. un réseau de jumelages entre écoles et d'échanges scolaires, qui fonctionnerait à la fois dans les directions Nord-Sud et Est-Ouest, comprendrait des formes de correspondances traditionnelles mais aussi des liens fondés sur les possibilités qu'apportent les nouvelles technologies de l'information, le développement de clubs scolaires européens, les expositions et les projets communs à plusieurs établissements; ce programme pourrait être mis en œuvre conjointement par les institutions et les organisations qui participent à la coopération sur l'éducation en Europe;

iii.un programme européen permettrait aux professeurs de langues vivantes volontaires d'enseigner une langue pendant un an dans l'un des Etats visés; ce programme pourrait concerner tous les enseignants, qu'ils soient en début de carrière, déjà établis (ils bénéficieraient alors d'une année sabbatique) ou à la retraite;

iv.une aide d'urgence s'impose pour donner des moyens d'éducation essentiels à l'Albanie, dont les écoles ne peuvent guère fonctionner dans les conditions présentes; beaucoup sont privées de chauffage, de fenêtres et de portes et de matériels pédagogiques de base; enseignants et élèves ont besoin de transports; l'aide pourrait prendre la forme d'un fonds ou d'une bourse d'échanges, coordonnés par le Conseil de l'Europe sur la base des contributions nationales.

Les participants ont exprimé l'espoir que la Commission des Communautés européennes ainsi que d'autres institutions et organisations non gouvernementales européennes apporteraient également une contribution, et sont convenus que ces initiatives seraient mises en place par le Conseil de l'Europe.

IV. Rôle du Conseil de l'Europe

20. Outre son rôle de forum pour l'intégration européenne des pays d'Europe centrale et orientale et de coordinateur de l'aide précitée, le Conseil de l'Europe devrait permettre aux pays membres de partager les exemples de bonne pratique. Les participants ont favorablement accueilli les programmes d'éducation du Conseil de l'Europe gérés par le Comité de l'éducation et la conférence régulière sur les problèmes universitaires sous l'égide du Conseil de la coopération culturelle (CDCC), programmes auxquels participent déjà la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Les projets concernant les langues vivantes et « un enseignement secondaire pour l'Europe » ont été jugés particulièrement pertinents, de même que le système de bourses pour enseignants et les activités relevant de la Journée européenne des écoles. Le nouveau programme d'éducation de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a aussi été favorablement accueilli, de même que la proposition de son représentant qui a offert d'obtenir une contribution à l'aide d'urgence pour l'Albanie.

V. 18e Session

21. Les ministres ont accepté avec plaisir l'invitation des autorités espagnoles à tenir la 18e Session de leur conférence permanente à Madrid, en mai 1993, sur le thème: « Construire la nouvelle Europe: valeurs démocratiques, éducation et mobilité. »

Annexe I

Résolution n° 1
sur
La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes

Introduction

1. Les ministres européens de l'Education, réunis à Vienne les 16 et 17 octobre 1991, à l'occasion de la 17e Session de leur conférence permanente pour débattre du thème: «La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes»,

2 Rappelant un certain nombre de textes politiques officiels ayant un rapport avec leurs discussions:

– la Recommandation 897 (1980) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative «aux visites éducatives et aux échanges d'écoliers entre les pays d'Europe»;

– la Recommandation n° R (83) 4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe concernant «une meilleure sensibilisation à l'Europe dans les écoles secondaires»;

– la Résolution du Conseil et des ministres de l'Education réunis au sein du Conseil des Communautés européennes sur «la dimension européenne dans l'éducation» du 24 mai 1988;

– la Recommandation 1111 (1989) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur «la dimension européenne de l'éducation»;

– la Résolution 225 (1991) de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Conseil de l'Europe sur «la contribution des pouvoirs locaux et régionaux à la politique européenne de l'éducation»;

3. Rappelant également les buts politiques qui sous-tendent l'objectif général de promotion de l'unité européenne par un renforcement des liens culturels, économiques et politiques entre les nations européennes, et visent à:

– établir une paix durable et développer la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe;

– sauvegarder les acquis et encourager le développement du patrimoine européen commun de valeurs politiques, culturelles, morales et spirituelles dans lesquelles s'enracine une société civilisée (droits de l'homme, démocratie pluraliste, tolérance, solidarité et prééminence du droit);

– promouvoir un progrès économique et social durable, tout en réduisant les disparités et en sauvegardant l'environnement;

– donner à l'Europe le poids suffisant pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités à l'égard de l'ensemble du monde;

4. Considérant l'évolution de la situation en Europe, notamment l'accélération de la marche vers l'unité européenne, la démocratisation des pays de l'Europe centrale et orientale, la perspective d'un espace économique européen et l'interdépendance toujours plus étroite avec le reste du monde;

5. Reconnaissant que ces changements ne pourront qu'accélérer considérablement l'émergence d'une société européenne multiculturelle et multilingue nécessitant la compréhension et la tolérance entre les diverses communautés nationales, ethniques ou issues des migrations, société dans laquelle le travail, les études et les loisirs seront placés sous le signe de la mobilité, des échanges et de la communication ; et donc, que la vie quotidienne des Européens revêtira «une dimension européenne concrète»;

6. Conscients que ces mutations ne déboucheront pas seulement sur des possibilités nouvelles et des défis nouveaux mais qu'elles créeront aussi des difficultés et des tensions que l'éducation doit aider à régler par des mesures adaptées concernant l'organisation scolaire, le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement;

7. Saluant l'action des organisations et des institutions internationales qui travaillent à promouvoir la dimension européenne de l'éducation et, particulièrement, celle du Conseil de la coopération culturelle, dont le nouveau projet «un enseignement secondaire pour l'Europe» concerne tant l'Europe occidentale que l'Europe orientale;

8. Invitant instamment les organisations et les institutions internationales à collaborer autant que possible pour la conception et la mise en œuvre de leurs programmes sur la dimension européenne de l'éducation,

9. Adoptent les orientations suivantes dans le but de développer davantage la dimension européenne de l'enseignement scolaire:

Objectifs pour l'éducation

10. L'éducation doit sensibiliser les jeunes au rapprochement des peuples et des Etats européens ainsi qu'à l'édification de leurs relations sur de nouvelles bases. Elle doit les aider aussi à prendre conscience de leur identité européenne sans qu'ils perdent de vue pour autant leurs responsabilités à l'échelle mondiale, ni leurs racines nationales, régionales et locales. Elle doit contribuer enfin à leur faire comprendre que la perspective européenne s'applique à de nombreux domaines de la vie quotidienne et que des décisions au plan européen sont nécessaires. Les jeunes doivent être incités à façonner l'Europe conformément aux valeurs qui constituent leur héritage commun.

11. Les valeurs fondamentales de la vie politique, sociale et individuelle qui sous-tendent le processus éducatif doivent être conçues dans le cadre d'une communauté élargie de l'Europe des peuples et des Etats. Cela implique:

– la volonté de compréhension, de dépassement des préjugés et de reconnaissance des intérêts communs, dans le respect de la diversité européenne,

– l'ouverture aux différentes cultures, qui préserve l'identité culturelle de chacun,

– le respect des engagements juridiques au plan européen et des décisions de justice dans le cadre des droits de l'homme reconnus en Europe,

– la volonté de coexister de façon harmonieuse et d'accepter les compromis permettant de concilier les différents intérêts en Europe,

– le souci de préserver l'équilibre écologique européen et mondial,

– la défense de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice et de la sécurité économique,

– la volonté de préserver la paix en Europe et dans le monde.

12. Pour concrétiser cette dimension européenne dans l'éducation, l'école doit donner une conscience plus aiguë:

– de la diversité géographique de l'espace européen, avec ses caractéristiques naturelles, sociales et économiques,

– des structures politiques et sociales de l'Europe,

– des facteurs historiques qui ont façonné l'Europe, notamment avec le développement de la pensée juridique européenne, de la conception de l'Etat et de l'idée de liberté,

– des grandes lignes du développement et des traits marquants de la culture européenne dans son unité et sa diversité,

– du multilinguisme de l'Europe et de la richesse culturelle qu'il représente,

– de l'origine de l'idée européenne et de son cheminement vers l'intégration depuis 1945,

– des tâches et du mode de fonctionnement des institutions européennes,

– de la nécessité de répondre ensemble, au niveau européen, aux défis économiques, écologiques, sociaux et politiques.

Mise en œuvre

13. Toutes les disciplines enseignées dans les programmes scolaires peuvent, en principe, contribuer à la dimension européenne de l'enseignement et de l'apprentissage et fournir les éléments d'une éducation à la compréhension internationale. A cette fin, les programmes doivent comporter, encore que de façon différenciée, des objectifs et des thèmes concrets ainsi que des références à des matériels et méthodes adaptés.

14. A l'école élémentaire, la dimension européenne doit, autant que possible, être appréhendée par les élèves à travers l'expérience vécue. Au niveau de l'enseignement secondaire, et de l'enseignement professionnel, les matières obligatoires et facultatives offrent de nombreuses possibilités de travail spécialisé ou pluridisciplinaire.

15. L'Europe et son développement doivent faire partie intégrante de l'enseignement de la géographie, de l'histoire, des sciences sociales ou de l'instruction civique, ainsi que des matières comportant des éléments d'économie et de droit. Pour la géographie, il s'agit d'abord d'une connaissance de base de l'espace européen, avec ses divers types de paysages et ses caractéristiques culturelles, écologiques et économiques façonnées au fil des siècles par l'activité humaine. En histoire, cela implique l'étude de l'origine des peuples et des Etats européens et l'étude des mouvements sociaux, politiques, idéologiques et religieux, des luttes hégémoniques, des idées et réalisations culturelles qui ont déterminé leur développement; pour les sciences sociales et l'instruction civique, il s'agit d'étudier les processus et les systèmes politiques, sociaux et économiques, ainsi que leurs valeurs, leurs normes et leurs réalités. Dans les

matières à caractère économique et juridique, il s'agira de comprendre les bases économiques et juridiques d'une Europe en voie d'unification, aux prises avec la difficulté de concilier les intérêts économiques, écologiques et sociaux. Permettre au citoyen de participer à la vie sociale et économique en Europe est l'un des objectifs prioritaires de l'enseignement des sciences sociales/instruction civique et des matières traitant d'économie et de droit. Ces enseignements doivent permettre également aux élèves d'apprécier la place et le rôle de l'Europe dans le monde à travers la participation à des activités telles que les campagnes « un seul monde » du Conseil de l'Europe.

16. Il convient de donner au plus grand nombre possible d'élèves la possibilité d'apprendre des langues étrangères dont la maîtrise joue un rôle clé dans la découverte du monde culturel européen. Afin de développer la capacité de dialogue et de communication, des formes particulières d'enseignement, par exemple, les sections bilingues des établissements secondaires ou l'emploi dans les écoles d'assistants de langue étrangère, peuvent être encouragées. La formation initiale et continue des enseignants de langues étrangères devrait tenir compte de l'approche communicative développée par le Conseil de l'Europe. L'enseignement de la langue maternelle doit permettre de montrer le lien entre cette langue et sa littérature, les langues et les littératures des pays voisins.

17. Les mathématiques et les sciences naturelles ainsi que la technique, la religion et la philosophie, les arts et la musique ou le sport ne doivent ni ne peuvent être réduits aux cultures nationales, mais font bien partie intégrante du patrimoine européen et de la tradition pédagogique commune. Ces disciplines apportent un utile concours à la promotion de la conscience européenne. L'enseignement de langues anciennes constitue également un excellent outil pour une meilleure appréhension de l'héritage européen.

18. Au-delà de ces enseignements, il existe d'autres possibilités de développer la dimension européenne. Il faut encourager les projets sur des thèmes européens et les projets pédagogiques communs avec des écoles de pays européens voisins, projets dans lesquels les échanges d'élèves et d'enseignants jouent un rôle important. Il convient d'y associer le plus grand nombre possible de pays européens, y compris les partenaires d'Europe centrale et orientale. Ainsi, le réseau scolaire écologique de la Communauté européenne s'est attaché avec succès à développer la coopération dans le domaine de l'écologie et à susciter une prise de conscience européenne de l'environnement. Le concours de la Journée européenne des écoles, avec ses activités et séminaires organisés chaque année pour les lauréats, est un instrument important de travail scolaire concret sur des thèmes européens, et il permet des rencontres avec les participants venus des pays qui contribuent à l'action du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation. Le système des écoles associées de l'Unesco établit des liens entre les établissements européens et ceux des autres régions du monde.

19. L'hétérogénéité ethnique et culturelle des populations scolaires fait ressortir à la fois les points communs et la diversité de l'Europe; elle doit être l'occasion d'un apprentissage interculturel et d'une mise en valeur de la richesse de la culture européenne. L'apprentissage partagé avec de jeunes étrangers ou de jeunes migrants devrait, notamment à la lumière des résultats des travaux du Conseil de l'Europe sur l'éducation interculturelle, être conçu de manière à renforcer la solidarité et l'envie de vivre ensemble en paix.

Recommandations

20. Les ministres recommandent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de promouvoir davantage la dimension européenne de l'éducation en invitant les instances compétentes à mettre en œuvre les mesures suivantes:

20.1. mettre pleinement en œuvre les résolutions adoptées antérieurement sur la dimension européenne de l'éducation et sur l'éducation interculturelle et l'éducation aux droits de l'homme, et en tenir compte dans la conception des programmes;

20.2. poursuivre le travail actuellement mené par le Comité de l'éducation du Conseil de la coopération culturelle dans les domaines des langues vivantes, de la dimension européenne de l'éducation secondaire, de l'éducation des adultes, du système de bourses pour enseignants et de l'élaboration de matériels pédagogiques à l'intention des enseignants et des élèves;

20.3. améliorer, dans l'ensemble du programme, l'information de base sur l'Europe, sur la coopération et l'intégration européennes et sur l'évolution des relations européennes ; et développer les matériels pédagogiques destinés aux enseignants et aux élèves;

20.4. renforcer l'intérêt des enseignants et des élèves pour les questions européennes par une expérience directe de l'Europe (participation accrue aux échanges, aux rencontres, au concours de la Journée européenne des écoles, aux clubs européens, aux classes européennes du patrimoine, projet sur l'histoire européenne locale et régionale proposé par la Conférence des pouvoirs

locaux et régionaux de l'Europe, pratique d'une langue étrangère), et par le biais de l'éducation aux médias, en mettant pleinement à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication;

20.5. lancer des projets pilotes pour promouvoir l'enseignement sur l'Europe et la conscience européenne à l'école;

20.6. imaginer de nouvelles formes de scolarité (classes bilingues, sections internationales, etc.) destinées à permettre aux élèves un contact plus direct avec la dimension européenne;

20.7. mettre à profit les différentes formes de liens et d'échanges scolaires conçues comme faisant partie intégrante de l'enseignement;

20.8. encourager les jumelages d'écoles, y compris avec des établissements d'Europe centrale et orientale;

20.9. encourager l'acquisition de connaissances en langues étrangères, y compris dans des langues minoritaires;

20.10. examiner la question de l'enseignement bilingue;

20.11. intégrer la dimension européenne et l'apprentissage des langues étrangères à la formation initiale des enseignants;

20.12. organiser, dans le cadre de la formation continue des enseignants, des stages sur le thème de l'Europe et la dimension européenne;

20.13. promouvoir une acceptation plus large des examens et certificats de fin de scolarité;

20.14. renforcer la dimension européenne des services d'orientation;

20.15. renforcer les contacts entre l'Europe et les autres régions du monde, notamment les pays en voie de développement.

21. Les ministres décident d'examiner les résultats du projet du CDCC « Un enseignement secondaire pour l'Europe » lors d'une prochaine session.

Résolution n° 2
sur
Les activités du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe

Les ministres européens de l'Education, réunis à Vienne pour la 17e Session de leur conférence permanente,

Se félicitent des changements politiques profonds intervenus en Europe centrale et orientale et dans les Etats baltes depuis leur dernière session;

Réaffirment le rôle primordial que peut jouer l'éducation dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et dans le rapprochement des peuples d'Europe;

Se réjouissent de la participation, à cette session, de nombreux représentants des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes, à titre d'Etats membres à part entière du Conseil de l'Europe, de parties à la Convention culturelle européenne, ou d'observateurs;

Constatent avec satisfaction l'évolution du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe (CDCC), qui devient ainsi le forum européen le plus large pour la coopération en matière d'éducation;

Reconnaissent la nécessité, pour les Etats membres et les institutions européennes, d'une réaction immédiate et durable, dans l'esprit de la Recommandation 1123 (1990) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à «l'assistance pratique à l'Europe Centrale et de l'Est en matière d'éducation», afin que les nouvelles démocraties puissent faire face aux problèmes considérables auxquels leurs systèmes d'éducation sont confrontés;

Notent que plusieurs programmes bilatéraux et multilatéraux sont en cours, qui tendent à assister les politiques de réforme des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes;

Demandent au CDCC de mettre, dès que possible, à la disposition des décideurs et des éducateurs d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes, les résultats de ses travaux récents sur l'éducation primaire, l'éducation interculturelle, les langues vivantes, l'éducation des adultes, la mobilité universitaire et la recherche en éducation, et d'étendre le système européen des bourses pour enseignants de manière à permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'Europe centrale et orientale de participer à des stages de formation continue dans d'autres Etats membres;

Recommandent que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe accorde au CDCC les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des programmes d'action du Comité de l'éducation du CDCC et de la Conférence régulière sur les problèmes universitaires afin d'aider les pays d'Europe centrale et orientale et les Etats baltes à réformer et à démocratiser leur système d'éducation;

Se félicitent des propositions présentées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui concernent:

– l'élaboration de matériels et de moyens pédagogiques pour l'éducation aux droits de l'homme et l'instruction civique, à l'intention des élèves comme des enseignants;

– le recrutement de professeurs de langue volontaires pour enseigner dans les pays d'Europe centrale et orientale et les Etats baltes;

– un programme de liens, de jumelages et d'échanges scolaires entre des établissements de toutes les régions de l'Europe.

Ces propositions devraient être élaborées dans les meilleurs délais par le Conseil de l'Europe, de concert avec les Etats membres et les autres institutions européennes et organisations non gouvernementales;

Expriment leur extrême gratitude aux autorités autrichiennes pour leur généreuse hospitalité au cours de la présente session;

Remercient l'Unesco, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes, le Conseil nordique des ministres et l'AELE pour leurs riches contributions au rapport d'activités sur «La coopération européenne en matière d'éducation», ainsi que M. Stephen Jones pour sa remarquable introduction au rapport;

Se félicitent de la collaboration établie d'ores et déjà entre les organisations œuvrant pour la coopération en matière d'éducation;

Souhaitent qu'elle soit intensifiée afin d'arriver à une information réciproque, une coordination des programmes et la poursuite d'activités communes;

Acceptent avec plaisir l'invitation des autorités espagnoles à tenir leur 18e Session à Madrid, en mai 1993 sur le thème: «Construire la nouvelle Europe: valeurs démocratiques, éducation, et mobilité.»

Résolution n° 3
sur
Les mesures d'urgence en faveur de l'Albanie

Les ministres européens de l'Education, réunis à Vienne pour la 17e Session de leur conférence permanente,

Ont écouté avec beaucoup de sympathie leur collègue de l'Albanie leur exposer les conditions dramatiques de la rentrée scolaire dans ce pays;

Ont pris conscience des besoins urgents de l'Albanie en matière de locaux, de matériels et de transports scolaires;

Tiennent à marquer leur solidarité concrète avec ce pays en voie vers la démocratie;

Demandent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de charger le Secrétaire Général d'élaborer immédiatement des mesures d'urgence;

S'engagent, afin de faciliter la mise en œuvre de ces mesures, à intervenir auprès de leurs autorités nationales, régionales et locales en vue de dégager les moyens nécessaires à la réalisation de ces mesures et désigneront ou feront désigner, d'ici le 1er novembre 1991, chacun un conseiller chargé de suivre, en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, le développement de ces mesures;

Demandent au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de les tenir informés de la mise en place de ces mesures d'urgence.

Annexe II

Document de séance

I. Le contexte

1. La vie quotidienne des Européens comporte de plus en plus « une dimension européenne vivante » qui aura des incidences dans tous les domaines de la politique, y compris celui de l'éducation. Les connaissances, les compétences et les attitudes requises dans un contexte national ne suffisent plus dans la communauté élargie de l'Europe ou le reste du monde.

2. La structure politique, économique et sociale de l'Europe évolue rapidement. Les réformes dans les pays d'Europe centrale et orientale laissent prévoir une société européenne plus large, véritablement démocratique et ouverte, fondée sur les principes ayant inspiré pendant plus de quarante ans le Conseil de l'Europe des Vingt-cinq. La création en 1993 d'un marché unique entre les douze Etats membres de la Communauté économique européenne, où circuleront librement les biens, les services, les capitaux et 320 millions de personnes, témoigne du rythme et de l'approfondissement constants de l'intégration européenne. Par ailleurs, l'interdépendance de plus en plus évidente de l'Europe vis-à-vis du reste du monde, non seulement en ce qui concerne l'économie en général, mais également pour ce qui est de la coresponsabilité envers les générations futures pour l'environnement et l'urgente nécessité de solidarité Nord-Sud, devrait chasser toute tendance eurocentrique.

3. En conséquence de ces changements, les jeunes grandiront dans une société européenne démocratique, multiculturelle et multilingue au sein de laquelle le travail, les études et les loisirs seront marqués par la mobilité, les échanges et la communication. Cela crée des opportunités et des défis mais aussi des problèmes et des tensions qui nécessiteront de la compréhension, du respect et de la tolérance.

4. Décider de former les Européens demande une vision de l'Europe. Il sera donc utile de rappeler les buts politiques qui sous-tendent l'objectif global de la promotion de l'unité européenne:

– établir une paix durable et développer la coopération et la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe;

– favoriser le patrimoine européen commun de valeurs politiques, culturelles et morales dans lesquelles s'enracine une société civilisée (droits de l'homme, démocratie pluraliste, tolérance, solidarité et prééminence du droit);

– stimuler un progrès économique et social durable, tout en réduisant les disparités et en sauvegardant l'environnement;

– donner enfin à l'Europe suffisamment de poids pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités à l'égard du reste du monde.

II. Conséquences pour les politiques de l'éducation

Introduction

5. Un certain nombre de déclarations récentes du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que du Conseil des Communautés européennes ont souligné l'importance d'une prise de conscience et de la mise en valeur de l'identité culturelle européenne, ainsi que la nécessité d'accélérer la promotion de la dimension européenne de l'éducation. Pourtant, ce concept n'a pas été clairement défini. Il a évolué depuis la perspective limitée de l'« instruction civique » qui primait dans les années de l'immédiat après-guerre jusqu'à la perspective plus actuelle qui vise à préparer les jeunes au développement des contacts internationaux et de la mobilité sur une vaste échelle dans le cadre du marché du travail, des études ou des loisirs dans la communauté élargie de l'Europe ou dans le reste du monde. La dimension européenne de l'éducation peut d'ailleurs être perçue comme une notion dynamique, en évolution et à multiples facettes, qui comporte des aspects politiques, économiques, sociaux et culturels.

6. L'idée de « dimension européenne de l'éducation » semble renvoyer parfois à un simple échange d'idées sur les problèmes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation en Europe, dans le but d'identifier d'éventuelles stratégies ou solutions communes. Une deuxième distinction recouvre l'enseignement et l'apprentissage sur l'Europe, par exemple dans le cadre des cours d'histoire ou de géographie. Un troisième aspect est ce que l'on pourrait appeler l'éducation pour l'Europe, qui comprend toute action visant à promouvoir une prise de conscience européenne à l'école.

Problèmes de politique générale

7. La question politique centrale à laquelle il convient de répondre compte tenu des changements évoqués plus haut est de savoir comment les jeunes devraient être éduqués et formés pour tenir compte de la dimension européenne. Il importe certainement qu'ils soient incités à façonner l'Europe conformément à leur héritage commun de valeurs. Cependant, l'accent mis sur l'Europe ne doit pas faire perdre de vue son interdépendance et sa solidarité vis-à-vis du reste du monde. L'éducation a un rôle essentiel à jouer pour préparer et motiver les élèves à défendre les acquis fondamentaux des droits de l'homme, de la solidarité et de la démocratie.

8. Préparer les élèves à la dimension européenne suppose une réflexion sur ce qui constitue l'identité culturelle essentielle de l'Europe par rapport aux identités nationales et régionales. Certainement, si l'Europe se caractérise par quelque chose, c'est par la diversité plutôt que par l'uniformité. L'Europe ne peut être standardisée. Comme le dit très justement le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la dimension européenne de l'éducation: « C'est par l'appréhension même de cette diversité que, paradoxalement, s'établit l'idée de dimension européenne. » En même temps, il est raisonnable de se demander s'il est possible d'identifier une base essentielle de connaissances et de compétences que tous les Européens devraient acquérir à l'école.

9. L'internationalisation croissante de l'enseignement est à la fois source d'opportunités et de risques: opportunités de connaître d'autres cultures et de développer la compréhension, risques de limiter ces possibilités à ceux qui y ont été préparés. L'accent placé sur la dimension européenne de l'éducation doit éviter la menace de division entre ceux qui ont le savoir et les aptitudes nécessaires et ceux qui ne les ont pas. Tous les jeunes doivent en bénéficier. Il ne doit pas y avoir d'approche « à deux voies ». Une telle situation serait d'autant plus dommageable qu'un personnel qualifié est un élément déterminant essentiel dans la concurrence internationale. Dans ce contexte, si l'Europe veut faire concurrence avec succès sur les marchés mondiaux, ses citoyens auront besoin d'une vision globale, de compétences interculturelles sophistiquées et de connaissances en langues non européennes.

10. Dans la mesure où une proportion importante du personnel dans plusieurs pays est formée pour le monde du travail – secteur sans doute déjà plus européanisé que tout autres – en passant par la formation professionnelle, il serait justifié de porter une attention particulière sur l'introduction de la dimension européenne à ce niveau. Il y a lieu, d'une part, de renforcer l'Europe des citoyens en promouvant dans la formation professionnelle une prise de conscience européenne et des connaissances relatives aux valeurs démocratiques de base. D'autre part, la structure, le contenu et les qualifications de la formation professionnelle doivent répondre aux besoins locaux, régionaux et nationaux et à l'objectif d'une intégration sociale et économique européenne équilibrée.

Questions à débattre : quel doit être l'équilibre entre les priorités européennes d'une part, et les priorités globales, nationales, régionales/locales, d'autre part, en matière d'éducation? Comment celles-ci peuvent-elles être conciliées? Quels éléments européens communs doivent-ils être intégrés à l'éducation? Quels sont les besoins spécifiques, le cas échéant, de la formation professionnelle en ce qui concerne la dimension européenne?

Problèmes de mise en œuvre

11. Bien qu'il ne soit pas question de chercher à harmoniser les divers programmes scolaires en Europe, il est légitime de se demander comment la dimension européenne devrait être prise en compte dans les matières existantes. Quelles connaissances, aptitudes et attitudes spécifiques devraient être transmises aux différents niveaux de l'enseignement en histoire, géographie, littérature, langues, éducation physique et sportive, sciences, musique, beaux-arts, etc.? Comment procéder en ayant égard à la cohérence et la continuité globale? Quel rôle devraient jouer les nouvelles techniques de l'information et de la communication (médias, satellites, etc.) dans l'intégration de la dimension européenne dans l'enseignement? Plusieurs pays ont créé des commissions nationales chargées de donner des conseils sur la réforme des programmes dans les différentes matières et à différents niveaux. Dans quelle mesure encourage-t-on ces commissions à prendre en compte la dimension européenne et avec quel succès?

12. Des formes novatrices d'enseignement ont été introduites dans certains pays en vue d'ouvrir davantage les élèves sur la dimension européenne (par exemple, sections et options bilingues ou internationales). Quelle a été l'expérience de ces innovations et remplissent-elles les objectifs qu'elles s'étaient fixés?

13. La nouvelle mobilité de la population européenne pose des questions importantes quant à la comparabilité des résultats et des qualifications. A partir des travaux réalisés par le Conseil de l'Europe en matière d'équivalences des diplômes, devrait-on envisager un système international généralisé de reconnaissance basé le cas échéant sur un système européen de modules ou d'unités de valeur capitalisables? Quels sont les résultats des expériences conduites dans le sens d'une acceptation plus large des examens et certificats de fin de scolarité?

14. Les services de guidance et d'orientation auront un rôle de plus en plus important à jouer pour informer les élèves sur l'ensemble des possibilités d'études et de carrières qui leur sont offertes dans un horizon européen en expansion croissante. Ils ont éventuellement aussi un rôle à jouer dans l'organisation de stages offrant une expérience pratique ou « par observation » de la vie active. Ces services dépendront des réseaux d'information informatisés et de la coopération avec des agents très divers dans les services de l'emploi, les organismes gouvernementaux et l'enseignement postscolaire de plusieurs pays. Comment la dimension européenne des services de guidance et d'orientation devrait-elle être renforcée?

15. Depuis quelques années, on observe de la part des enseignants un intérêt accru pour les ressources nécessaires à l'introduction de la dimension européenne dans leurs matières. D'un côté, il faut encourager les enseignants et les élèves à créer leurs propres ressources d'enseignement et d'apprentissage; de l'autre, ils ne peuvent compter uniquement sur eux-mêmes et doivent pouvoir disposer d'un vaste éventail de publications. Les manuels doivent être réactualisés pour prendre en compte les changements intervenus récemment, et l'on pourrait envisager la publication de catalogues de ressources. Quelles solutions novatrices pourraient être envisagées en utilisant, par exemple, l'informatique (banques de données sur les ressources, élaboration de vidéodisques interactifs, etc.) ou les médias?

16. En cherchant à développer la sensibilisation à l'Europe, on ne peut trop insister sur l'importance des activités comme les clubs européens, les liens (entre autres, les liens électroniques ou par satellite) et échanges scolaires ou le concours de la Journée européenne des écoles. Ces activités peuvent susciter la coopération interdisciplinaire à l'intérieur de l'école et entre les établissements scolaires, et, du fait de leur caractère généralement informel et spontané, elles ont souvent un impact considérable. Les activités de ce genre ont eu un essor important avec le succès qu'a connu la dimension européenne. Toutefois, elles dépendent souvent exclusivement de l'initiative, de l'enthousiasme et des efforts d'une minorité d'enseignants prêts à s'investir mais souvent frustrés par un manque de moyens. Que devraient faire les administrations scolaires ou de tutelle pour encourager et financer de telles activités?

17. S'ils doivent introduire la dimension européenne dans l'éducation, les enseignants devront être convenablement formés et motivés. Les élèves professeurs et instructeurs devraient sans doute acquérir une expérience de première main auprès des autres Européens et suivre une partie de leur formation à l'étranger par l'intermédiaire de systèmes d'échanges. La formation initiale pourrait prévoir des connaissances et des aptitudes en rapport avec l'Europe et inclure l'étude d'une langue vivante étrangère. Certains pays ont introduit, ou sont en train d'introduire, cette dimension européenne dans la formation des enseignants, et cette formation à l'Europe est également proposée dans plusieurs pays aux chefs d'établissement et aux inspecteurs. Du fait de la structure d'âge de la profession enseignante dans la plupart des pays, il est probable que l'accent devrait porter sur l'enseignement et la formation en cours d'emploi. Il conviendrait de renforcer certains systèmes, tel le système européen de bourses pour enseignants, administré par le Conseil de l'Europe. Quelles mesures devraient être prises pour promouvoir la dimension européenne dans la formation des enseignants?

Questions à débattre : quel ordre de priorité en matière d'action et d'investissement devrait s'attacher aux problèmes de mise en œuvre évoqués ci-dessus? Quelles sont les conséquences pour le Programme de travail du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe?

Annexe III

Liste des documents

MED-17-1: Programme et projet d'ordre du jour (voir annexe IV)

MED-17-2: Résolutions de la conférence permanente. Recueil des textes adoptés 1979-1989

MED-17-3: Document de séance sur « La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes » (voir annexe II)

MED-17-4: La coopération européenne en matière d'éducation (activités de l'Unesco, de l'OCDE, du Conseil de l'Europe, des Communautés européennes, du Conseil nordique des ministres et de l'AELE)

MED-17-5: « La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes » : informations sur leurs activités dans ce domaine présentées par l'Unesco, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes, le Conseil nordique des ministres et l'AELE

MED-17-6: Résolutions adoptées (voir annexe I)

Annexe IV

Ordre du jour

1. Ouverture de la 17e Session et allocution par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
2. Allocution de M. le chancelier fédéral d'Autriche, Dr. Franz Vranitzky
3. Allocution du président sortant de la conférence permanente, le ministre de l'Education de Turquie
4. Election du président de la conférence permanente pour la 17e Session
5. Adoption de l'ordre du jour (MED-17-1)
6. Election de deux vice-présidents pour la 17e Session
7. Présentation par le président de la conférence permanente du document de séance sur le thème principal de la 17e Session: « La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes » (MED-17-3)
8. Débat sur le thème principal de la 17e Session
9. Choix du thème, du lieu et de la date de la 18e Session
10. Adoption de la (des) résolution(s) finale(s)
11. Questions diverses

Annexe V

Liste des participants[1]
Vienne, 16-17 octobre 1991

Délégations

Autriche

Bundesminister Dr Rudolf Scholten, Federal Minister of Education and the Arts, Federal Ministry of Education and the Arts, Head of Delegation (Président)
Sektionschef Mag. Leo Leitner, Director General, Federal Ministry of Education and the Arts, Deputy Head of Delegation
Sektionschef Dr Johannes Gschier, Director General, Federal Ministry of Education and the Arts
Sektionschef 'Dipl. Ing. Walter Heuritsch, Director General, Federal Ministry of Education and the Arts
Sektionschef Mag. Dr Günter Oberleitner, Director General, Federal Ministry of Education and the Arts
Oberrat Dr Anton Dobart, Secretariat of the Federal Minister
Gesandter Dr Werner Stenzel, Federal Ministry for Foreign Affairs

Belgique

Communauté flamande

M. Georges Monard, secrétaire général, ministère de l'Education
M. René Laumen, inspecteur général, ministère de l'Education
M. Van Haver, secrétaire d'administration

Communauté française

M^me^ Martine Herphelin, conseiller-adjoint, ministère de l'Education

Communauté germanophone

Mr Bernd Gentges, Minister of Education
Mr Edgar Hungs, Minister's Private Office

Bulgarie

Professor Matey Mateev, Minister of Public Education
Mr Alexander Boytchev, Director, Department of International Cooperation, Ministry of National Education

Chypre

Mr Christophoros Christophides, Minister of Education
Dr Andreas Phylactou, Director, Secondary Education, Ministry of Education

Tchécoslovaquie

République tchèque

Professor Dr Petr Vopěnka, Minister of Education
Dr Jana Ryslinková, Adviser
Ing. Antonín Hlaváček, Adviser
Prof. Jiří Kotásek, Dean, Faculty of Education, Charles University

République slovaque

Mr Jan Pisut, Minister of Education, Youth and Sport
Dr Milan Hejný, Adviser
Dr Juráš Vantúch, Adviser
Mrs Hyacinta Draganovská, Department of Foreign Relations

Danemark

Mr Holger Knudsen, Director General, Ministry of Education
Mr Poul Lassen, Chief Adviser, Ministry of Education

Finlande

Mrs Riitta Uosukainen, Minister of Education
Mr Jaakko Numminen, Secretary General, Ministry of Education
Mr Jouko Könnölä, Special Adviser, Ministry of Education
Ms Inkeri Aarnio-Lwoff, Senior Secretary for Cultural Affairs, Ministry of Education

France

M. Jacques Guyard, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique
M^me^ Anita Weber, conseiller auprès du secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, ministère de l'Education nationale
M. Antoine Bousquet, sous-directeur des affaires multilatérales, direction des affaires générales, internationales et de la coopération, ministère de l'Education nationale
M^lle^ Evelyne Liouville, chef du Bureau des affaires européennes, Direction des affaires générales, internationales et de la coopération, ministère de l'Education nationale

1. Titres en anglais ou en français, ainsi que communiqués au secrétariat.

Allemagne

Senator Professor Dr Manfred Erhardt, Chairman of the Standing Conference of Ministers of Education and Cultural Affairs of the *Länder*
Mr Torsten Wolfgramm, Parliamentary State Secretary, Federal Ministry of Education and Science
Dr Joachim Schulz-Hardt, Director General, Secretary General of the Standing Conference of Ministers of Education of the *Länder*
Mr Georg Knauss, Director of the Bavarian State Ministry of Education, Culture and Science
Dr Jan Hofmann, Head of Division, Ministry of Education, Youth and Sport of Brandenburg
Mr Klaus Eichner, Head of Section, Secretariat of the Standing Conference of Ministers of Education and Cultural Affairs of the *Länder*
Mr Karsten Heinz, Federal Ministry of Education and Science
Mr Dieter Koepke, Cultural Officer, Embassy of the Federal Republic of Germany, Vienna

Grèce

Mr Vassilios Bekiris, Deputy Minister of Education
Professor George Koukis, Department of Geology, University of Patras
Mrs Anastasia Gika, Ministry of National Education and Religious Affairs

Saint-Siège

S. E. Monseigneur Donato Squicciarini, nonce apostolique en Autriche
R.P. Johannes Schasching, S.J., Université pontificale grégorienne
D. Hermann Spitaler, vice-président de l'Union des enseignants chrétiens des écoles supérieures de Vienne
Professeur Don Michele Pellerey, Pontificia Università Salesiana

Hongrie

Dr Bertalan Andrasfalvy, Minister of Culture and Education
Dr Peter Soltesz, Head of Department, Higher Education and Research
Ms Zsófia Varga, Counsellor, Educational Affairs
Dr Andras Benedek, Director General, National Institute for Vocational Education
Dr Zoltan Bathary, Director of the Evaluation Section, National Institute for Education

Islande

Mr Olafur Einarsson, Minister of Culture and Education
Mr Olafur Arnarson, Special Adviser to the Minister of Culture and Education
Mrs Sólrún Jensdottir, Head of Section, Ministry of Culture and Education

Irlande

Mr Sean Harkin, International Relations Officer, Department of Education
Mr Oliver Grogan, First Secretary, Embassy of Ireland, Vienna
Ms Martina Feeney, Third Secretary, Embassy of Ireland, Vienna

Italie

M. Riccardo Misasi, ministre de l'Education
M. Damiano Ricevuto, directeur général des échanges culturels
M. Mario Morcone, chef du cabinet du ministre
Professeur Luciano Corradini, vice-président du Conseil national de l'enseignement public
Dr Antonio Giunta la Spada, chef de la division de la coopération multilatérale, ministère de l'Education
M^me^ Maria Vittoria Baldieri, dirigeant de division adjoint, direction générale des échanges culturels, ministère de l'Education
M. Umberto Rinaldi, ministère des Affaires étrangères

Liechtenstein

Dr Josef Wolf, Head of the School Department

Luxembourg

M. Marc Fischback, ministre de l'Education nationale
M. Mil Jung, conseiller de gouvernement, ministère de l'Education nationale
M. Jeannot Hansen, professeur-attaché, ministère de l'Education nationale

Malte

Mr Godfrey Demarco, Acting Secretary, Ministry of Education
Dr Paul Heywood, Assistant Director of Education

Pays-Bas

Dr J. M. M. Ritzen, Minister of Education and Science
Mr F. J. H. Mertens, Deputy Secretary General, Ministry of Education and Science
Mr J. L. Stegeman, Department of Secondary Education, Ministry of Education and Science
Mr J. H. Brosse, Senior Staff Member, Ministry of Education and Science

Norvège

Mr Gudmund Hernes, Minister of Education, Research and Church Affairs
Mr Ole Briseid, Head of Division, Ministry of Education
Ms Jorunn Kvarme, Secretary in the Minister's Office

Pologne

Professor Dr Andrzej Janowski, Secretary of State, Ministry of National Education
Mr Jerzy Wisniewski, Deputy Director, Department of International Cooperation, Ministry of National Education

Portugal

H.E. Mr Carlos Ary Dos Santos, Ambassador of Portugal in Vienna
Mr Fernando Manuel Teixeira de Matos, Inspector General and International Relations Adviser to the Ministry of Education
Mrs Margarida Belard, National Coordinator of the Programme « European Dimension in Education »

Saint-Marin

Dr Fausta Simona Morganti, Minister of Education and Culture
Dr Carla Nicolini, Department of Education and Culture
Dr Riccardo Venturini, conseiller pour le CDCC

Espagne

M. Javier Solana Madariaga, ministre de l'Education et des Sciences
S.E. Mr Miguel Angel Ochoa Brun, ambassadeur d'Espagne à Vienne
M. Enrique Guerrero, sous-secrétaire
M. Javier Fernandez, directeur du cabinet du ministre
M. José Luis Perez-Iriarte, secrétaire général, ministère de l'Education et des Sciences
M. Francisco Sanchis, sous-directeur général de la coopération internationale
M^me^ Maria Luisa Robles, chef de service, sous-direction générale de la coopération internationale

Suède

Mrs Beatrice Ask, Minister for Compulsory and Secondary and Adult Education
Mr Erland Ringborg, Director General in the Ministry of Education
Mr Ulf Lundin, Education Counsellor, Ministry of Education
Mr Boo Sjögren, Assistant Under-Secretary, Ministry of Education and Cultural Affairs

Suisse

M. Jean Cavadini, président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
M. Moritz Arnet, secrétaire général de la CDIP
Mr Gerhard M. Schuwey, Director, Federal Office of Education and Science
Dr Rudolf Natsch, Federal Office of Industry, Trade and Labour
Mr Lucio Canonica, Federal Department for Foreign Affairs
M. Pierre Luisoni, adjoint au secrétaire général de la CDIP pour les relations internationales, président du Comité de l'éducation du Conseil de la coopération culturelle
Mr Beat Loeliger, First Secretary, Cultural and Press Attaché, Swiss Embassy, Vienna

Turquie

Dr Nihat Bilgen, sous-secrétaire au ministère de l'Education nationale
Professeur Dr Kemal Güçlüol, doyen de la faculté d'enseignement à l'Université du Moyen-Orient

Royaume-Uni

The Rt. Hon. Alan Howarth MP, Parliamentary Under-Secretary of State, Department of Education and Science
Mr John Wiggins, Deputy Secretary, Department of Education and Science
Mr Stephen Jones, Head of International Relations, Department of Education and Science
Dr Robert Wood, International Relations Division, Department of Education and Science

URSS

Professor Gennadij A. Yagodin, Chairman of the State Committee for Public Education
Mr Alexei Semenov, Institute of New Technologies, Moscow Dept. of Education

Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

Dr Hilde Hawlicek (Autriche), rapporteur de la Commission de la culture et de l'éducation
M^me^ Annette Just (Danemark), membre de la Commission de la culture et de l'éducation

Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE)

M^me^ Josephine Farrington (Royaume-Uni), président de la Commission de l'éducation, de la culture et des médias

Conseil pour la Coopération culturelle (CDCC)
M. Risto Kivela, président du CDCC

Conférence régulière sur les problèmes universitaires (CC-PU)
Dr Roberto De Antoniis, président de la CC-PU

Commission des Communautés européennes
M^me^ Vasso Papandreou, membre de la Commission responsable des ressources humaines, de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
M. David O'Sullivan, chef d'unité
M. Antonios Trifyllis, chef de cabinet de M^me^ Papandreou
M. Giuseppe Massangioli, administrateur principal à la Task-Force ressources humaines, éducation, formation et jeunesse
M. Norbert Jousten, chargé d'affaires, délégation de la Commission des Communautés Européennes, Vienne
M. Constantin Stathopoulos, service du porte-parole

Conseil des Communautés européennes
M. Wolfgang Pini, directeur général

Pays observateurs

Albanie
Mr Maqo Lakrori, Minister of Education
Mr Zef Mazi, Minister-Counsellor, Embassy of Albania, Vienna

Estonie
Mr Rein Loik, Minister of Education

Lettonie
Mr Andris Piebalgs, Minister of Education

Lituanie
Mr Aurimos Juozaitis, Deputy Minister for Culture and Education
Ms Legija Kaminskiene, Adviser

Roumanie
M. Mihai Zamfir, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement universitaire

Australie
Dr Kerry Keogh, Counsellor, Labour, Education and Social Affairs, Australian Permanent Delegation to OECD

Canada
Dr Francis Whyte, Director General of the Council of Ministers of Education of Canada
Ms Norine Smith, Director, Employment and Immigration Analysis, Employment and Immigration

Etats-Unis
Mr John B. Childers, Deputy Assistant Secretary for Higher Education Programmes, US Department of Education

Organisations-observateurs

Unesco
Mr Colin Power, Assistant Director General for Education
Mr Hans-Wolf Rissom, Regional Education Adviser for Europe

OCDE
M. T. J. Alexander, directeur des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation
M. Malcolm Skilbeck, directeur-adjoint pour l'éducation

Association européenne de libre-échange
Mr Georg Reisch, secrétaire général
Ms Ann-Sofi Lindenbaum, Senior Officer

Conseil de l'Europe

Secrétariat
M^me^ Catherine Lalumière, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et secrétaire de la conférence permanente

Cabinet du Secrétaire Général
M^me^ Mireille Paulus-Lévy, administrateur principal

Direction de l'enseignement, de la culture et du sport
M. Raymond Weber, directeur
M. Maitland Stobart, directeur-adjoint
M. Michael Vorbeck, chef de la section EUDISED et recherche pédagogique
M. Simon Newman, administrateur, secrétaire du comité de l'éducation
Ms Simone Bernhardt
Ms Heather Hendry
Ms Sally Ritch

Service de presse
M^me^ C. Dennemeyer
Ms Cecilia Howell

Services linguistiques
Mr W. Worsdale
M. Michel Boutineau